

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Mai 2022 à 10h

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, LIEVAUX Prunelle, Mme JONNEAU Annie, Messieurs BUR Frédéric, BROCHEC Frédéric, Mr MIRANDA Maël

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : LIEVAUX Prunelle

Ordre du jour :

- + Dotation voirie 2022
- + Délibération Budgétaire modificative
- + Tirages au sort jurés d'assises pour l'année 2023
- + Association Sauv'eaux

- + Questions diverses :

1. Dotation voirie 2022

1) Délibération modificative de budget voirie par un changement de compte
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2) Réversion de la dotation voirie à la communauté de commune
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. Délibération budgétaire modificative

Le chapitre n°020 pour les dépenses imprévues dans le budget prévisionnel 2023, est diminué de 1518 euros en faveur du chapitre n°21 réseaux d'adduction d'eau pour le ramener à 7.5% des dépenses d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Autre modification du budget, en fonctionnement chapitre 022 sera amputé de 36 euros en faveur du compte du 042 pour équilibrer les amortissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. Tirages au sort jurés d'assises pour l'année 2023

Après tirage au sort, Madame Jonneau Annie, est désignée pour être jurée d'assises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4.Association sauv'eaux

Objet de l'association : Cette association a pour objet d'obtenir la mise en place d'un aménagement et ou une évolution de la loi Notre en vue de maintien de la gestion des eaux par les communes que ce soit en régie directe ou en DSP et cela par tous moyens légaux et plus généralement en agissant en partenariat avec tous les acteurs directs ou indirects.

Madame Amar Janine et Mr Bur Frédéric sont désignés titulaire et suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Tour de table des comptes rendu des commissions et syndicat.

Il est décidé que le conseil municipal se réunira tous les premiers samedis de chaque mois.

le Maire lève la séance à 12h00